



MADAWASKA

parc éolien

Protection de la biodiversité

Audience publique du BAPE

25 février 2025



388

DA8.1

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis
et Saint-Jean-de-la-Lande

6211-24-093



Biodiversité : inventaires réalisés

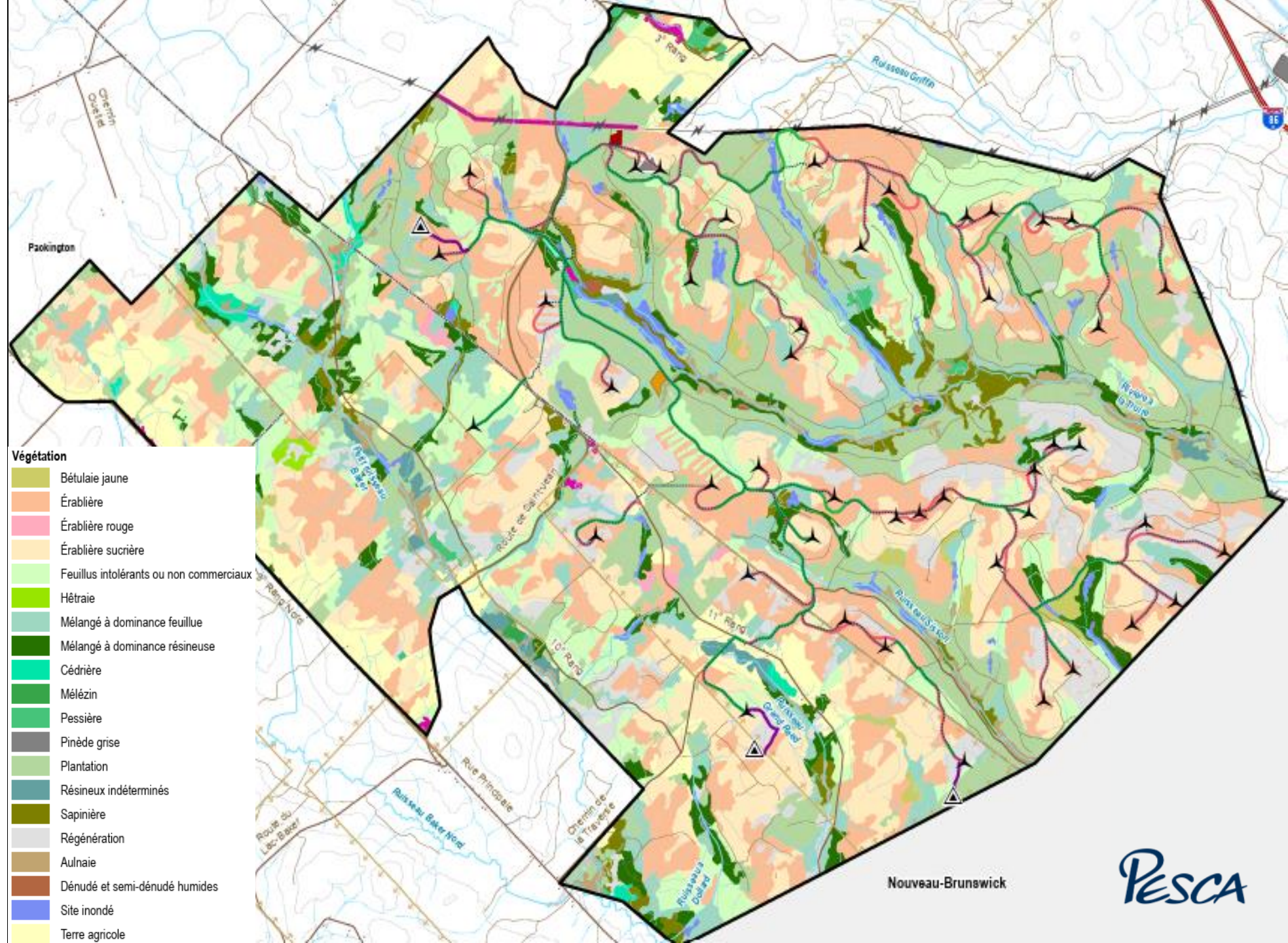
1. Observation des rapaces en migration – **350 h** (5 points d'observation)
2. Recherche de nids de rapaces à statut particulier (survol hélicoptéré dans 20 km de rayon)
3. Écoute des oiseaux forestiers – **51,7 h**
4. Recherche de sauvagine
5. Enregistrements de chauves-souris – **160 h d'enregistrements x 6 sites**
6. Recherche de salamandres et tortues des bois - **tous les sites** de traverses de cours d'eau
7. Recherche de cavités de nidification du grand pic et de gros chicots – tous les habitats potentiels dans les aires du projet
8. Milieux humides et hydriques – toutes les aires du projet
9. Habitat du poisson (incluant les frayères) - tous les sites de traverses de cours d'eau
10. Flore en situation précaire – tous les habitats potentiels chevauchant le projet

Milieu principalement forestier

Portrait de la zone d'étude

- Milieu forestier est 91 % de la zone d'étude
- Mosaique de types de peuplements d'âges variés
- Peuplements d'érables (37,4 %)
- Plantations et peuplements en régénération (17,8 % et 7,0 %)
- Peuplements d'âge supérieur à 80 ans (33,7 %)

Le projet empiète sur 2 % de la zone d'étude, principalement dans des peuplements abondants.



Biodiversité : mesures d'atténuation

- Déboisement hors période de nidification des oiseaux
- Réduction du nombre de traversées de cours d'eau
- Réduction des superficies du projet
- Évitement des sites d'intérêt
- Mesures particulières pour les espèces en situation précaire/en péril



Biodiversité : mesures d'atténuation pour la faune en situation précaire

- **Pygargue à tête blanche** : contribution au suivi télémétrique réalisé par le MELCCFP confirmant l'absence d'impact potentiel
- **Hirondelle de rivage** : évitement d'un site de nidification + suivi d'au moins une éolienne à proximité
- **Martinet ramoneur** : évitement des gros chicots
- **Grand pic** : évitement des cavités potentielles de nidification
- **Chauves-souris** : retrait d'une éolienne pour protéger un site d'utilisation récente
- **Tortue des bois** : si travaux pendant la période de ponte et d'incubation (6 au 17 juin), vérifier l'utilisation des sites potentiels de ponte par la tortue juste avant les travaux (20 m en aval)
- Intégration des espèces au guide de surveillance pour faciliter leur identification au terrain